

Décision

Générale

colonial

Décision n° 357 accordant une permission de trois semaines à Hassen Abdou

n° 357

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 mars 1950

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro
31 mars 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis, modifié par les arrêtés n° 116, du 8 février 1947, et n° 50, du 18 janvier 1950

Vu la demande de permission d'absence en date du 7 mars 1950, formulée par Hassen Abdou, commis au bureau d'ordre des finances

Vu l'avis favorable de M. le chef du service des finances.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de trois semaines pour en jouir à Aden, et à solde entière, est accordée à Hassen Abdou, commis au bureau d'ordre des finances, pour compter du 10 avril 1950. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.